LA LETTRE DU PHOTOVOLTAÏQUE N°21

Un avis éclairant sur l'actualité du GPPEP et du Photovoltaïque.



Le mot du Président

Enfin, au bout de 10 ans de combat contre les eco délinquants et bien seuls pour porter ce lourd fardeau, nos actions portent enfin leurs fruits. Après l'année 2018 où nous avons vu se mobiliser les organismes qualificateurs (QUALIBAT, QUALIFELEC et QUALIT'ENR) pour assainir la filière du photovoltaïque résidentiel en mieux contrôlant ou mieux qualifiant les installateurs, c'est maintenant l'ADEME qui s'engage officiellement contre les arnaques dans les ENR (cf leur site officiel : https://www.faire.fr

Même l'état s'engage via un groupe de travail interministériel concernant les arnaques dans la rénovation énergétique comme le PV en autoconsommation, la PAC ou l'isolation à 1€, Groupe dans lequel de nombreuses voix se sont élevées pour fustiger l'absence de **délais de rétractation sur les foires et salons**, chose que nous exigeons depuis plusieurs mois.

Les premières condamnations au pénal contre les éco-délinquants commencent avec des sanctions lourdes ; les premières sociétés viennent de perdre leurs qualifications donc toute possibilité de proposer des contrats en obligation d'achat ou bénéficiant du CITE. C'est un début mais cela devrait rendre 'vertueux' ceux qui ne le sont pas !

Le PV résidentiel est en plein essor, et le retard que la France a pris par rapport à nos voisins Européens, sera comblé dans plusieurs années ; il ne faut donc pas baisser notre garde. Le GPPEP sera donc encore là dans les prochaines années pour accompagner les futurs producteurs mais aussi ceux qui comme la plupart d'entre nous le sont déjà.

D'immenses défis sont devant nous comme le stockage (virtuel ou non) ou l'après Obligation d'Achat à la fin de nos contrats de 20 ans ?

La restructuration du GPPEP commencé en 2018 est enfin réalisée avec en apothéose un nouveau site pour l'association, plus ludique et surtout plus convivial, encore quelques mois et tout sera à jour. Cette évolution ne fût pas facile et a entrainé un certain nombre de dysfonctionnement que nous résorbons au fur et à mesure ; le départ de certains de nos bénévoles et l'arrivée de nombreux autres n'ont pas été facile à gérer, mais c'est la règle du bénévolat.

Nul doute que les changements vont encore continuer parmi nous ; le GPPEP grandit, trop vite peut-être, mais tout ce que j'espère en tant que président, c'est que la mentalité du GPPEP perdure, et que nous restions fidèles aux valeurs qui ont animé les fondateurs mais également les plus anciens comme Roger, Jean Paul ou Thomas dans la création de notre groupement ; sans eux nous ne serions pas là pour vous accompagner.

Joël Mercy

Le mot du Secrétaire général

Pour ceux qui n'ont pas pu se joindre à notre AG en juin, venez visiter notre site et téléchargez le fichier : « **Présentation AG2019** »,

En lien avec le bureau, nous avons travaillé à redonner un cap clair au GPPEP. Compte tenu du renforcement du nombre des administrateurs, et d'actifs, les prises de décision, que nous continuons à prendre de façon collégiale, et le plus possible avec un accord unanime, nécessitent de nombreux échanges entre nous : conférences téléphoniques, courriels, téléphones, réunions. Mais c'est à ce prix que le GPPEP continuera à aller de l'avant.

Suite au gros travail de la cellule informatique (voir ci-dessous), le nouveau site est maintenant accessible.

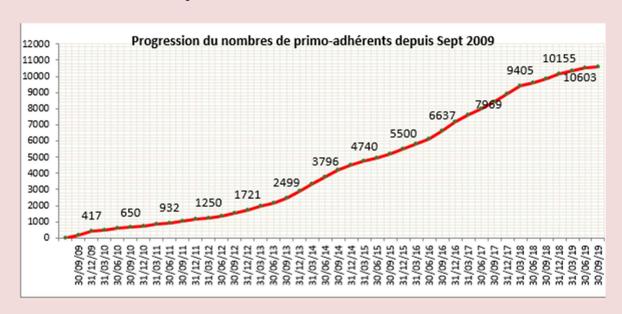
Lorsque vous visiterez votre espace adhérent, vous serez invité à changer votre mot de passe, et vous pourrez si possible compléter les nouveaux champs ajoutés.

Désormais, c'est vous qui gérerez votre profil sans aucune intervention de la part de l'administrateur du site.

Jean-Marc Isnard

Le Mot du Trésorier

Au 06/11/2019 le GPPEP compte 10603 adhérents.



Renouvellement d'adhésion et dons

Comme tous les ans, nous faisons appel à votre générosité.

Nous n'avons aucune subvention, malgré nos nombreuses demandes, nos seules ressources sont vos cotisations d'adhésions, vos renouvèlements ainsi que vos dons. Sans vos contributions nous ne pourrions pas effectuer notre mission de bénévoles au service de la promotion du photovoltaïque, mais aussi et surtout de l'aide que nous apportons aux victimes des installateurs escrocs.

Ces ressources financières sont indispensables pour financer les déplacements de nos bénévoles, les frais liés aux équipement et abonnements informatiques, les assurances, etc..

Les renouvellements et/ou dons pour l'année 2020 peuvent se faire depuis le 01/10/2019 pour les collèges 2 à 6.

Pour les collèges 1, conformément à nos statuts, ils se font sous forme de dons. Un reçu fiscal sera alors disponible dans votre espace adhérent, à joindre à votre déclaration des revenus de l'année 2019, si ce don est fait avant le 31/12/2019.

Pour renouveler votre adhésion et/ou faire un don, il vous suffit de vous connecter dans votre espace adhérent GPPEP : https://gppep.org/adherent/connexion.php, avec votre numéro d'adhérent et votre code personnel.

Je rappelle que pour les personnes qui souhaitent payer par Carte Bancaire avec notre système CB/Paypal, elles n'ont pas l'obligation de posséder un compte Paypal; les informations de leur CB ne sont pas mémorisées car le système est sécurisé.

Les paiements par chèque sont à envoyer à cette adresse :

Association GPPEP Chez Roger Zenss 11, rue de l'Altenbach 68730 Michelbach-le-bas

Notre association est reconnue d'intérêt général, et les dons en sa faveur ouvrent donc droit à une réduction d'impôt, à hauteur de 66% de leur montant.

Par exemple, si vous faites un don de 30 € ; après réduction d'impôt, il ne vous coûte que 10 €. Les règles de déduction se trouvent ici : http://vosdroits.service-public.fr/F426.xhtml

Le GPPEP a besoin de chacun de vous. Le photovoltaïque a besoin de nous tous, plus que jamais!

Roger Zenss

Cellule ressources humaines

Cinq nouveaux bénévoles nous ont rejoint, portant ainsi le nombre de bénévoles à 26, lesquelles se répartissent dans la cellule aide et médiation, dans la cellule technique et réglementation, avec un travail remarquable de mise à jour de nos guides, la cellule informatique et data qui a mené à bien la mise en conformité du GPPEP avec la Réglementation Générale de Protection des données.

Nous également décidé de créer une cellule de travail axée sur la communication, dans ce cadre, nous attendons des bénévoles ayant un minimum d'expérience et le goût de ces activités et désireux de s'intégrer dans notre équipe.

Notre besoin impérieux et urgent: - un bénévole en renfort pour renforcer l'équipe informatique, donc un bénévole qui connaisse la programmation (PHP.MYSOL entre autre) et , si possible domicilié en région parisienne

Plusieurs bénévoles pour intégrer la cellule aide et médiation, il s'agit de venir en aide à nos adhérents en grande difficulté et d'essayer "de les tirer d'affaire", les qualités requises: être à l'écoute d'autrui, et avoir une petite connaissance d'une installation photovoltaïque, maitriser les outils bureautiques sur PC, apte à analyser les bons de commande et échanges de courrier

Jean Paul Carpentier

Cellule Informatique.

Un triumvirat de choc, composé de Arnold, Stéphane et moi a travaillé toute l'année pour la réorganisation de toutes les données du GPPEP, sur les thèmes suivants :

- Création d'outils pour faciliter le « travail » des bénévoles notamment la partie aide et médiation et d'autres qui vont venir
- Refonte complète du site du GPPEP qui est amené à monter en puissance en fournissant un maximum de renseignements pour nos adhérents mais aussi pour promouvoir le photovoltaïque.
- Refonte aussi complète de la partie adhésion et adhérent pour la mettre aux normes en terme de sécurité.

Nous avons dû aussi nous soumettre aux contraintes du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) imposées par la Cnil, mais aussi par une directive européenne. Il a fallu donc modifier notre façon de faire (par exemple c'est à l'adhérent de modifier ses données personnelles, il a lui-même la possibilité de désinscrire de notre base de données)

Enfin nous allons utiliser des outils plus performants, qui là aussi, faciliteront la tâche de nos bénévoles

Jacky Morales

Cellule Aide

La cellule **AIDE** est composée de 5 bénévoles au service des litiges : Betty, Claudine, Nanou, Daniel et Jacky. Une nouvelle bénévole Geneviève est en cours de formation. Ces bénévoles se partagent la France par région.

2 bénévoles sont au service « relance », Céline et Stéphanie. Leur rôle est de contacter l'adhérent dans le prolongement de la cellule AIDE, afin d'avoir des nouvelles de sa situation, car malheureusement, peu d'adhérent nous donnent un suivi de leur dossier.

Les bénévoles de la cellule travaillent en étroite collaboration, c'est un travail d'équipe et l'échange entre bénévoles est primordiale pour une meilleure réponse à l'adhérent.

La cellule AIDE répond à toutes les demandes qu'elle reçoit. Suite à une adhésion, elle fait une analyse du litige et en cas de nécessité propose les coordonnées d'un avocat pour une prise en charge juridique. Le GPPEP a signé une convention avec 6 avocats répartis sur toute la France.

Les litiges les plus courants sont encore les litiges sur vente, absence d'attestation, installation non terminée, entreprise en liquidation, absence d'assurance décennale, dégâts des eaux.

Un point positif, la cellule a remarqué une augmentation en 2019 de demande de renseignement sur une commande, pendant le délai de rétractation, quand celle-ci fait suite à un démarchage. Le travail-de prévention du GPPEP fonctionne bien. Ainsi, si la commande n'est pas valide, ou trop chère, la cellule aide la victime à se rétracter et ainsi évite de rentrer en litige avec l'entreprise et la banque.

Par contre la cellule a constaté une augmentation des demandes de litige de commande sur foire, qui est une commande ferme. L'annulation est difficile. Le GPPEP travaille d'ailleurs sur le fait d'obtenir un délai de rétractation sur une commande foire.

Depuis janvier 2019, la cellule a répondu à 419 demandes de rétractation sur-foire, à 1300 demandes de litiges sur commandes, 42 dégâts des eaux et 370 demandes d'informations sur le photovoltaïque.

La cellule est très active, car en plus de gérer les demandes de 2019, elle suit également ses adhérents qui sont en procédure ; elle est en contact également avec les dossiers de 2016,2017 et 2018, sachant qu'une procédure en 1^{ère} instance a un délai de 18 mois, et si appel, l'adhérent est reparti pour environ 18 mois.

Claudine Stantina

Cellule technique

La Réglementation

Comme chaque année, conviés par EDF et ENEDIS, le GPPEP vous a représenté lors des concertations et instances : Nous avons décidé de nous préoccuper de l'avenir de vos contrats OA; quelles solutions pour la pérennité de votre installation PV au-delà des 20 ans contractuels ?

Nous participons à l'Instance de Concertation des Producteurs Photovoltaïque qui permet de faire le point sur l'actualité réglementaire concernant l'obligation d'achat en particulier. Vous êtes producteurs, nous vous représentons au sein d'une assemblée d'acteurs du photovoltaïque, nous y sommes informés des évolutions tarifaires, du suivi des facturations, du nombre de raccordements, de la signature et de l'évolution des contrats.

Nous vous représentons au Comité des Utilisateurs du Réseau de Distribution de l'Electricité; vous êtes utilisateurs du réseau d'électricité, ENEDIS est le principal gestionnaire de ce réseau. Ce lieu de concertation sur les dispositions de son accès permet d'être informé de l'évolution des conditions et d'échanger avec le gestionnaire et les syndicats d'installateurs et de producteurs autres que particuliers. Nous y sommes informés de l'actualité réglementaire et législative, de l'évolution des choix vers d'autres options de production comme les différentes formes d'autoconsommation, de suivre l'évolution de votre espace client.

Enfin le GPPEP est membre du Comité de Concertation avec les Producteurs qui est une autre instance au sein de la précédente, ce avec les gros producteurs, ou sont abordés les statistiques des raccordements et l'évolution du barème, ses procédures, l'utilisation des informations du compteur LINKY.

Si vous en êtes équipés du Linky, pensez à contrôler votre injection et vérifiez votre consommation après vous être inscrit et avoir activé votre courbe de charge sur : https://espace-client-particuliers.enedis.fr/web/espace-particuliers/compteur-linky

Et n'hésitez pas à nous remonter vos observations !!!

Les organismes de qualification

Le GPPEP est reconnu des professionnels en tant que représentant des particuliers. Depuis fin 2018, nous siégeons en tant qu'administrateurs dans les collèges utilisateurs des principaux organismes qualificateurs. C'est l'<u>ADEME</u>, qui a mis en place des procédures de qualification PV et la plupart des aides d'Etat, ou des tarifs d'achats sont soumis à l'obligation de l'exécution des travaux par un professionnel RGE.

A ce jour, il existe 4 principaux organismes qualificateurs qui délivrent les mentions RGE PV: QUALIBAT, QUALIFELEC, QUALIT'ENR et AQPV.

Le GPPEP siègent aux conseils d'administration des 4 organismes, pour entre autre action instruire les dossiers de qualification ou de retrait, suspension ou contrôle des installateurs.

Par son ancienneté, sa probité et sa connaissance du secteur, le GPPEP est donc l'interlocuteur privilégié de nombreux organismes.

Ainsi, cette année, l'<u>AQC</u>, qui est une référence dans le bâtiment, nous a convié à l'élaboration d'une plaquette destinée à proposer les bons critères de choix d'un installateur PV: elle sera diffusée dans les nouveaux espaces FAIRE (https://www.faire.fr/), un service public où les particuliers peuvent trouver des documents et des conseillers pour les aider dans leurs projets de rénovation énergétique.

Cette année la Cours des Comptes nous a interviewé sur le rôle de la CRE!

Enfin, la rentrée 2019 a vu naître un Groupe <u>de Travail Interministérielle</u> "Lutte contre les pratiques frauduleuses dans la rénovation énergétique" où nous comptons bien nous faire entendre!

Jean-Claude GONDOR et Arnold LESCARMONTIER

Information Juridique sur les « honoraires de résultat sur décision de justice » :

Le GPPEP a été contacté il y a peu par un de ses adhérents qui souhaitait des éclaircissements sur ces honoraires que font payer, parfois, des avocats ou des juristes. Nous nous sommes donc renseigné avant de lui donner la réponse, qui peux vous intéresser.

Du point de vue moral, un honoraire de résultat nous parait évident si la personne de loi prend un risque, par exemple porter un adhérent qui n'a pas d'argent et se rétribuer sur le résultat final ou encore si le dossier est long et doit durer des années (exemple la succession). Par contre, dans le cas de la procédure contre les arnaques au photovoltaïque, un honoraire de résultat parait excessif, alors que la procédure comporte un prix fixe et correspondant au prix du marché (environ 2500/3000 euros, comme nous l'avions vu dans notre sondage il y a quelques semaines en fonction de certains critères), attention donc cette prime de résultat peut gonfler le prix de la convention de manière exorbitante et ne nous parait pas justifiée.

D'un point de vue légal, d'après nos recherches, un honoraire de résultat peut être demandé s'il est prévu dès l'origine dans la convention d'honoraire et que le jugement est exécutoire et définitif. Cela peut être le cas en 1° instance s'il n'y a pas appel ou en appel s'il n'y a pas de pourvoi en cassation. Par contre en 1° instance s'il y a appel ou en appel s'il y a cassation, la demande de paiement de ces honoraires de résultat serait tout simplement illégale quel que soit le résultat final (victoire ou défaite) et le client qui aurait payé les honoraires de résultat pourrait en demander le remboursement.

Si c'est votre cas ou que vous souhaitez plus de renseignements n'hésitez pas à revenir vers le gppep sur aide@gppep.org

Offre spéciale Noël!

Si vous êtes en panne d'idée pour Noël ou si vous voulez faire plaisir à vos proches, nos amis de la Maison écologique nous ont préparé une petite offre spéciale Noël en prime pour les adhérents GPPEP.

Vous avez également accès à la version papier+ numérique et à un petit cadeau sympa d'une valeur de 13,80€ + 1,80€ de port: Les hors-séries "Cap sur l'autonomie" Tome 1 & 2

Voici le lien:

https://www.lamaisonecologique.com/produit/offre-speciale-noel-2019/?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=lettre%20GPPEP

Et pour ceux qui préfèrent la version papier : https://www.lamaisonecologique.com/wp-content/uploads/2019/11/PLAQUETTE-NOEL-2019PPP.pdf